

Ces plans d'action sont basés essentiellement sur le rapport Gorille préparé par l'IRSNB pour la CMS en 2005, le World Atlas of Great Apes and their Conservation (publié en 2005), les Plans d'Action Nationaux existants (NGASP), les rapports de différents ateliers (Brazzaville, 2005 ; Limbe Botanic Garden, 2003 ; Calabar, 2006), et de nombreuses autres publications

Plan d'action *Gorilla beringei beringei*

Version juillet 2007

Le plan d'action pour le Gorille de montagne, *Gorilla beringei beringei*, concerne trois pays:

- **La République démocratique du Congo (RDC)**
- **Le Rwanda**
- **L'Ouganda**

Le gorille de montagne, *Gorilla beringei beringei*, est distribué en deux populations réparties sur trois pays, la République Démocratique du Congo, le Rwanda et l'Ouganda. Ces deux populations vivent presque entièrement dans des parcs nationaux. La première se situe autour des volcans éteints du massif des Virunga (375km²) qui constitue une seule zone contiguë d'habitat du gorille de montagne aux trois frontières. Ces gorilles sont officiellement protégés par le PN des Virunga en RDC, le PN des volcans au Rwanda et par le PN des gorilles de Mgahinga en Ouganda. La deuxième population se trouve principalement au sud-ouest de l'Ouganda, dans le PN de Bwindi-Impenetrable Forest (215km²), à la frontière avec la RDC (Butynski, T.M., 2001). Les deux secteurs sont séparés par 25 kilomètres de zones cultivées (Sarmiento, E.E., Butynski, T.M., Kalina, J. 1996).

Les trois PN des Virunga abritent la plupart des forêts encore existantes dans la région. Ces forêts de pluies s'étendent de 2000m à 4500m d'altitude, couvrant un large éventail d'habitats naturels différents, y compris divers types de forêt de pluie de montagne, des fourrés de bambous, mais aussi des zones avec une faible couverture arborées et une abondante végétation herbacée (McNeilage, A. 2001). Dans les Virunga le gorille de montagne se rencontre entre 2000m et 3600m d'altitude, avec des excursions occasionnelles jusqu'à 4100m, alors que celui de Bwindi vit entre 1160m et 2600m (McNeilage, A., 2001 ; Butynski, T.M., 2001). La population des gorilles de montagne des Virunga a été étudiée pendant plus de

40 ans, et est surveillée depuis les années 70, faisant d'elle une des populations de grands singes la mieux surveillée. En revanche, il y a peu de données disponibles sur le statut et les tendances du gorille de montagne de Bwindi.

Les données montrent un déclin au cours des années 1970 et 1980, surtout dans la partie de la RDC (Weber, A.W., Vedder, A. 1983). En 2000 la population des gorilles de montagne des Virunga a été estimée entre 359 et 395 individus (Kalpers, J. Williamson, E.A., Robbins, M.M. et *al.*, 2003). Le recensement le plus récent des gorilles des Virunga signalait 380 individus (IGCP, ICCN, ORTPN, UWA, DFGFI, ITFC, WCS, DFGFE, BRD, MGVP, MPEVAN, 2004).

Entre 12 et 17 gorilles de montagne des Virunga (5% de la population) ont été tués directement suite aux activités militaires entre 1992 et 2000 (Kalpers, J. Williamson, E.A., Robbins, M.M. et *al.*, 2003). Même avec la fin déclarée des hostilités, les forêts de RDC sont encore utilisées comme caches pour les forces rebelles ce qui conduit à une continuation de la chasse. Les parties de basse altitude du parc sont encore inaccessibles pour le personnel du parc, et le statut du gorille n'y est toujours pas éclairci (Plumptre, A.J., McNeilage, A., Hall, J.S., Williamson, E.A., 2002). Deux gorilles de montagne ont été tués en janvier 2007 (décembre 2006 ???).

Les gorilles de montagne, indépendamment des menaces issues des conflits armés récents, sont sévèrement menacés par le pâturage et la conversion de la forêt par l'agriculture, conséquence de la croissance explosive des populations humaines dans la région au cours de la dernière moitié du siècle passé. Cependant, en dépit du faible nombre de gorilles et des graves menaces auxquelles ils font face, les effectifs sembleraient être stables et probablement en légère augmentation.

A. République Démocratique du Congo

Un des trois plus grands pays d'Afrique, et un des deux le plus forestier, la République Démocratique du Congo (RDC) a dû supporter plusieurs décennies d'une politique économique faible, de mauvaises gouvernances et de guerres. Il s'avère cependant que les politiques adéquates sont maintenant mises en place pour préparer le chemin vers une restauration de la croissance économique (Akitoby, B., Cinyabuguma, M., 2004). La population de gorille de montagne est limitée à la partie méridionale du PN des Virunga. Elle fait partie de la "population des Virunga", qui inclut les gorilles du PN des volcans au Rwanda, du PN du gorille de Mgahinga en Ouganda, et du PN des Virunga en RDC. En 2001, on estimait que 183 gorilles de montagne environ étaient résidents en RDC, c'est à dire environ la moitié de la population des gorilles des Virunga (Caldecott and Miles, 2005).

L'aire de répartition de la population bien distincte des gorilles de montagne de Bwindi est largement limitée au PN de Bwindi-Impenetrable Forest en Ouganda, mais inclut également une partie de la RDC (Butynski, T.M., 2001).

1. Législation

Nationale

Le Ministère de l'environnement, de la conservation de la nature et du tourisme est en charge de la conservation de la nature au niveau du gouvernement. L'Ordonnance-Loi 69.041 sur la conservation de la nature de 1969 définit les parcs nationaux. La loi 82.002, 1982, définit des réserves de faunes et les réserves de chasse et liste les espèces pour lesquelles la chasse et la capture sont interdits.

Il y a 4 catégories principales d'Aires Protégées en RDC:

- parcs nationaux (9)
- réserves de chasse (1)
- réserves forestières (7)
- réserves de faunes (2)

Il y a également des zones qui sont réservées à la chasse, et d'autres à des fins scientifiques. Tout ceux-ci sont contrôlés par l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN). Un code forestier a été établi en 2003, selon lequel l'état possède toutes les forêts et définit les utilisations légitimes pour celles-ci. Les mécanismes légaux et le système de zonage doivent encore suivre. Cela pose problème en ce qui concerne la reconnaissance du droit des personnes sur la forêt ; et il y a eu peu de consultation de la société civile quant à la formulation de ce code (Caldecott and Miles, 2005). Les taxes pour l'exploitation de la forêt sont très bas, 0.06 \$ US/ha; la Banque Mondiale évalue que 600.000km² seront repris en forêts de production. L'extraction de bois sera facilitée par les fonds promis par les donateurs, plus de 270 millions de dollars ce qui correspond à plus de 5000km de routes non couvertes, ou plus de 1000km de routes goudronnées.

Internationale :

- CMS, 1990
- CBD, 1994
- WHC, 1974
- ACCNNR, 1976
- CITES, 1976

Il y a 5 World Heritage sites, tous les cinq repris comme étant en danger, suite aux pressions humaines: le PN de la Garamba, le PN de Kahuzi-Biega, le PN de Salonga, la Réserve de Faune d'Okapi et le PN des Virunga. La RDC participe au programme MAB de l'UNESCO.

2. Actions de conservation

- Zones protégées importantes pour la conservation du gorille :

- Le PN des Virunga (7900km²), s'étend en altitude de 800m à plus de 5100m, et contient donc des habitats non-forestiers aux altitudes inférieures et aux altitudes les plus élevées. Le PN est administré en 4 secteurs, et les gorilles ne se rencontrent que dans le secteur sud. Le parc contient plusieurs types d'habitats forestiers ou non de forêts, les plus répandus étant la forêt à

Hagenia abyssinica et les boisements d'*Hypericum revolutum*, avec un sous bois dense de plantes herbacées et parfois de poacées (Watts, D.P. (1998)).

- Projets/activités actuels ayant des implications directes ou potentielles sur la conservation des gorilles :

Un grand nombre d'organisations non gouvernementales (ONGs) internationales, nationales, locales, d'organisations intergouvernementales (OIGs) aussi bien que d'autorités nationales ont été impliquées dans divers plans d'action en faveur des gorilles et des singes, diverses initiatives et programmes de conservation, qui traitent une grande variété de domaines. Certaines des principales activités sont reprises ci-dessous mais il en existe beaucoup d'autres.

- IGCP, le Programme International pour la Conservation des Gorilles a été initialisé en 1991 par trois organisations de conservation internationales et trois autorités en charge de la gestion de zones protégées: la African Wildlife Foundation (AWF), Fauna and Flora International (FFI) et le World Wide Fund for Nature (WWF); l' Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN), l' Office Rwandais de Tourisme et des Parcs Nationaux (ORTPN) et la Uganda Wildlife Authority (UWA). Son but est la conservation durable des gorilles de montagne et de leurs habitats. Il vise à renforcer la conservation des gorilles de montagne en République Démocratique du Congo, en Ouganda, et au Rwanda, en développant une approche régionale de conservation du gorille de montagne, et en augmentant la coopération entre les autorités responsables des aires protégées dans les trois états de l'aire du gorille de montagne. Ce projet a été une réussite pour la protection des gorilles de montagne dans les Virunga, en dépit de l'instabilité et d'autres problèmes. L'IGCP a lancé un certain nombre de projets et est impliqué dans les recensements de population. Il collabore avec les institutions et les agences nationales pour soutenir les efforts de conservation, renforcer les ressources et les moyens. Par exemple, il aide l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) à développer des contacts avec les pays donateurs (Kempf et Wilson, 1997).

- Le Great Apes Survival Project (GRASP) est un projet ambitieux de l'UNEP et de l'UNESCO en collaboration avec un ensemble de partenaires qui vise à diminuer les risques d'extinction imminente que rencontrent les gorilles, les chimpanzés (*Pan troglodytes*), les bonobos (*Pan paniscus*), et les orangs-outans (*Pongo spp.*) (GRASP, 2003). Le GRASP développe des Great Ape Survival Plans (GASPs), soulève des fonds pour mettre en application les plans et développe une stratégie globale pour coordonner ces efforts. En outre, un atlas des grands singes a été produit pour fournir une information la plus actuelle sur la distribution et le statut de conservation des grands singes, y compris le gorille de montagne.

- Une "Open Initiative" a été établie par l'UNESCO et par toutes les agences spatiales internationales, pour aider les pays en voie de développement dans la surveillance des sites du World Heritage grâce aux images satellites. Un projet pilote va employer les images satellites pour fournir une évaluation des changements de couverture des sols au cours des dix dernières années – Le projet "surveillance de l'habitat du gorille" se concentre sur quatre sites existants ou proposés comme World Heritage sites dans l'Albertine Rift couvrant les zones frontalières de la RDC, du Rwanda et de l'Ouganda - Des cartes simples mais précises sont le principal résultat attendu de ce projet (UNEP, 2002).

- D'autres projets comprennent une simulation sur ordinateur d'une réserve virtuelle des monts Virunga développée par le Diane Fossey Gorilla Fund International. Cette simulation vise à

tracer les mouvements des gorilles dans la réserve virtuelle, de montrer les préférences par rapport aux habitats, de déduire la capacité de charge de la réserve et d'aider à la gestion des parcs nationaux en vue de la conservation du gorille de montagne (Whitfield, 2002). Il devrait également aider à garder une trace des activités humaines comme le braconnage et la mise en culture (Whitfield, 2002).

- Dans le parc national des Virunga, une “politique intégrale de conservation” est en opération depuis plus de 50 ans avec les feux de savane, qui maintiennent la végétation climacique des plantes pyrales, ces feux étaient contrôlés par les autorités de parc (UNEP-WCMC, 2003b). Le WWF conduit un programme de sensibilisation environnementale dans les Virunga avec comme objectif de favoriser la prise de conscience parmi les communautés locales de la valeur de la conservation (WWF, 2002). Bien que ses activités aient été perturbées à plusieurs reprises en raison de l'instabilité civile, plus d'un million de jeunes arbres ont été plantés en 1996 avec l'aide du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNEP-WCMC et WWF, 2001). Le programme international de conservation du gorille en conjonction avec les autorités congolaises des parcs a entrepris un programme de surveillance basé sur les gardes qui permet aux gardes des parcs de rassembler l'information, ce qui en retour aide à la prise de décisions en matière de gestion du parc.

- L'écotourisme, et l'observation du gorille de montagne ont généré d'importants revenus : 2800 touristes ont visité le PN des Virunga entre 1986 et 1990, qui ont dépensé au total 250.000 US \$ (Wilkie, D.S., Carpenter, J.F.1999). Mais au cours de la dernière décennie, les guerres ont considérablement ralenti les choses, et l'abattage de groupes de gorilles du parc habitués fut un retour en arrière majeur (Caldecott et Miles, 2005).

- Projets de Recherche

- Les gorilles de montagne ont été bien étudiés, et la recherche continue, en dépit d'un certain nombre de reculs dus aux conflits armés. Un certain nombre de programmes et d'initiatives décrits dans la section précédente ont ou auront des composantes de recherches directement intégrées dans les actions et les efforts de conservation. Cependant, un certain nombre d'autres activités de recherches sont également en cours. De plus des recherches sur la taxonomie du gorille, qui sont en cours, pourraient avoir des implications sérieuses sur la conservation des gorilles, en particulier si il est démontré que le gorille de Bwindi est génétiquement distinct du gorille de montagne des Virunga (comme suggéré par Sarmiento et *al.*, 1996).

- Le parc national des Virunga a été tout d'abord installé pour la recherche scientifique pendant la colonisation belge et beaucoup de travaux détaillés y ont été menés à bien sur des taxa spécifiques, allant des insectes aux mammifères, en particulier dans les années 1930 et 1950 (UNEP-WCMC, 2003b). Le projet 1941 de l'UICN/WWF a pour but de préciser le statut du gorille et de fournir les données nécessaires pour améliorer sa conservation et la protection de son habitat.

3. Les besoins et actions prioritaires recommandées :

Les priorités immédiates pour la conservation des gorilles sont :

Sur le plan national

Sources : Rapport GRASP (2002) à Kinshasa, NGASP, accord Trilatéral RDC/Ouganda/Rwanda (janvier 2004).

Politique et législation

Le gorille de montagne est une espèce protégée dans toute son aire de répartition. L'application de la législation existante et la mise à disposition de personnel et de ressources adéquates est essentielle, en particulier face au manque de fonds et à l'inaccessibilité.

- Renforcer la mise en application de la législation existante.
- Régulation stricte du tourisme afin d'assurer sa viabilité à long terme, et de minimiser au maximum les perturbations et les menaces pour les gorilles.
- Assurer que les fonds, produits du tourisme de vision des gorilles, soient investis dans les communautés locales et dans la conservation des gorilles et de leurs habitats.
- Développement de politiques permettant d'assurer l'utilisation durable de toutes les ressources naturelles des zones de conservation des gorilles, de manière à réduire au minimum les dommages causés aux habitats des gorilles.
- Développer des normes permettant de réduire au minimum les risques de transmission de maladies des humains vers les gorilles ; ces normes devraient inclure un programme d'éducation sanitaire pour la population locale, des mesures d'hygiène et des dispositions pratiques pour les chercheurs, touristes et agents, qui sont en contact avec les gorilles.
- Poursuivre le développement et mettre en application les accords transfrontaliers concernant la conservation des gorilles de montagne.
- Renforcer les capacités de l'ICCN, la direction des ressources fauniques et chasse du MECNEF et des gestionnaires des réserves communautaires et sanctuaires, afin de responsabiliser progressivement les communautés locales et le grand public à la survie des gorilles de montagne.

Protection du Gorille de montagne et protection de son habitat

Bien que la plupart des gorilles de montagne vivent dans les limites d'aires protégées, il y a un certain nombre de points qui nécessitent des efforts complémentaires pour assurer une protection adéquate de *Gorilla beringei beringei* et de son habitat. Ceux-ci incluent :

- S'assurer qu'il n'y ait plus aucun empiètement futur dû à l'agriculture dans les parcs nationaux.
- Renforcer la réalité de la protection des aires protégées et blocage des activités illégales en cours.

- Atténuer et restaurer les dommages causés par les conflits et les guerres aux habitats des gorilles.
- Engagement d'un nombre suffisant d'agents afin d'assurer une protection adéquate contre le braconnage et la chasse, contrôler le tourisme et gérer les habitats naturels des gorilles.

Recherche et suivi

Des projets de recherche complémentaires doivent encore être mis en place ou poursuivis, afin d'assurer que les mesures de gestion les plus appropriées pour la conservation des gorilles soient mises en place. Ces projets de recherche incluent :

- Evaluation des impacts de l'exploitation forestière par coupe sélective, de l'exploitation des ressources et de l'empiétement agricole sur l'habitat des gorilles de montagne.
- Evaluation des impacts du tourisme, y compris le risque de transfert de parasites et de maladies humaines aux gorilles.
- Assurer un suivi continu des populations. PNVA et mesures de correction appropriées appliquées.
- Mise en place d'un programme d'éradication des espèces de plantes invasives dans les habitats naturels des gorilles de montagne.

Sensibilisation du public et formation

- Des projets communautaires de conservation et des projets soutenables d'utilisation des habitats des gorilles et de tourisme de vision des gorilles devraient être développés.
- Les agences de coopération et les pays développés devraient être encouragés à soutenir des initiatives de conservation pour le gorille de montagne.

Développement communautaire

- Contribution des mesures de conservation des gorilles de montagne au développement économique du pays en réduisant la pauvreté des populations riveraines autour des sanctuaires et réserves en coopération avec le secteur privé et les partenaires bilatéraux et multilatéraux. Des projets de développement communautaire seront encouragés, notamment, l'aménagement des routes, le développement d'écoles, de centres de santé, d'adductions d'eau, et l'appui aux activités alternatives génératrices de revenus.
- Promouvoir la participation des communautés riveraines dans la gestion des réserves et sanctuaires avec l'appui du secteur privé forestier et minier et des partenaires au développement intérieur et extérieur.
- Développer progressivement un tourisme de vision « Gorilles », tout en respectant leur santé et quiétude.

- Mise en place d'un système de protection sanitaire, et d'un système d'alerte et d'intervention rapide pour contrer les épidémies, plus particulièrement du genre Ebola
- Etudes et promotions des coutumes et traditions culturelles bénéfiques à la conservation des gorilles
- Traduction en langue locale (Swahili) des textes légaux de conservation des gorilles

Financement à long terme

- Etudier et mettre en place un système de financement à long terme permettant d'appuyer les ONG nationales et locales engagées dans la conservation des gorilles de montagne et de leurs habitats

B. Rwanda

Le gorille de montagne se rencontre dans le PN des volcans, au nord-ouest du pays. Cette population fait partie de la "population des Virunga", qui inclut les gorilles du PN des volcans au Rwanda, du PN des gorilles de Mgahinga en Ouganda, et du PN des Virunga en RDC.

1. Législation

Nationale

Les gorilles sont totalement protégés par la loi. Le ministère de la Terre, de l'Environnement, de la Sylviculture, de l'Eau et des Ressources Naturelles (MINITERE), et en particulier son département de l'Environnement (DoE) est responsable de la conservation de la biodiversité. L'ordonnance 18/6/73, modifiée par le décret de loi du 26/4/1973 et la loi 34/2000, a établi l'Office Rwandais du Tourisme et des Parcs Nationaux (ORTPN), et régit la création et la gestion des Aires Protégées. Les matières liées à la sylviculture sont régies par la loi 47/1988.

Internationale:

- CMS, 2005
- CBD, 1996
- WHC, 2000
- ACCNNR, 1979
- CITES, 1980

Le Rwanda participe au programme MAB de l'UNESCO, et le Parc National des Volcans est une réserve de biosphère.

2. Actions de conservation

- Zones protégées importantes pour la conservation du Gorille :

Le PN des Volcans (160km²) est situé entre 2400m et 4507m altitude. De la population totale du massif des Virunga estimée à 380 gorilles en 2003 on estime qu'environ un tiers résident au Rwanda.

- Projets/activités actuels ayant des implications directes ou potentielles sur la conservation des gorilles:

Au Rwanda également, un grand nombre d'organisations non gouvernementales internationales, nationales et locales (ONGs), d'organisations intergouvernementales (OIGs) ainsi que les autorités nationales sont parties prenantes à divers plans d'action, à des initiatives et à des programmes pour la conservation du gorille (et des grands singes) traitant une grande variété de problèmes. Certaines des principales actions sont décrites ci-dessous mais il en existe beaucoup d'autres.

- Le parc national des volcans a une zone réservée à la recherche, une zone touristique et une zone de réserve stricte mais n'a pas de zone-tampon. Un plan de gestion pour le parc est en cours de développement. Le projet gorille de montagne inclut l'habituation de quatre familles de gorille à la présence des humains de telle sorte que les visiteurs aient la garantie de pouvoir les observer à faible distance. Il est cofinancé par l'African Wildlife Foundation (AWF), par Flora and Fauna International (FFI), le Peoples Trust for Endangered Species (PTEF) et le WWF qui ont travaillé à l'amélioration du tourisme afin de permettre une indépendance économique pour le parc (UNEP-WCMC, 2003c).

- IGCP, le Programme International pour la Conservation des Gorilles a été initialisé en 1991 par trois organisations de conservation internationales et trois autorités en charge de la gestion de zones protégées: la African Wildlife Foundation (AWF), Fauna and Flora International (FFI) et le World Wide Fund for Nature (WWF); l' Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN), l' Office Rwandais de Tourisme et des Parcs Nationaux (ORTPN) et la Uganda Wildlife Authority (UWA). Son but est la conservation durable des gorilles de montagne et de leurs habitats. Il vise à renforcer la conservation des gorilles de montagne en République Démocratique du Congo, en Ouganda, et au Rwanda, en développant une approche régionale de conservation du gorille de montagne, et en augmentant la coopération entre les autorités responsables des aires protégées dans les trois états de l'aire du gorille de montagne. Ce projet a été une réussite pour la protection des gorilles de montagne dans les Virunga, en dépit de l'instabilité et d'autres problèmes. L'IGCP a lancé un certain nombre de projets et est impliqué dans les recensements de population. Il collabore avec les institutions et les agences nationales pour soutenir les efforts de conservation, renforcer les ressources et les moyens. Par exemple, il aide l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) à développer des contacts avec les pays donateurs (Kempf et Wilson, 1997).

- Le Great Apes Survival Project (GRASP) est un projet ambitieux de l'UNEP et de l'UNESCO en collaboration avec un ensemble de partenaires qui vise à diminuer les risques d'extinction imminente que rencontrent les gorilles, les chimpanzés (*Pan troglodytes*), les bonobos (*Pan paniscus*), et les orangs-outans (*Pongo spp.*) (GRASP, 2003). Le GRASP développe des Great Ape Survival Plans (GASPs), soulève des fonds pour mettre en application les plans et développe une stratégie globale pour coordonner ces efforts. En outre, un atlas des grands singes a été produit pour fournir une information la plus actuelle sur la distribution et le statut de conservation des grands singes, y compris le gorille de montagne.

- Le tourisme basé sur le gorille a été une réussite complète, et a généré des revenus très substantiels pour le pays. Il est vu comme un outil clef pour la protection des sites de conservation des forêts au Rwanda. Le tourisme dans le PN des volcans a fourni au Rwanda entre 0.5 et 1.0 million de \$ US en 1990. Le tourisme s'est ensuite arrêté suite aux conflits dans la zone, mais reprend maintenant. Les prix ont été augmentés en 2004 à 350 \$ US par touriste et par heure de contact avec les gorilles. Ce revenu est utilisé pour protéger le parc et dans des projets locaux de développement (Jonkman, J., 2004).

- Recherche

- Le travail conséquent et la recherche qui ont été menés au centre de recherches de Karisoke a contribué à l'acquisition d'une grande quantité de connaissances utiles à la conservation du gorille. Le centre de recherches de Karisoke abrite un directeur résident, des chercheurs, environ 15 traqueurs, et le personnel du camp. De plus, en 1978, un centre vétérinaire a été établi dans les Virunga pour surveiller la santé des gorilles, en particulier pour répondre à l'habituation des gorilles et à l'augmentation des contacts avec les humains. Le travail de ces deux institutions a été sévèrement perturbé en raison des conflits dans la zone. Une recherche intensive sur le gorille de montagne et sur son habitat, financée par le WWF et la société zoologique de New York, a été menée au cours des 15 dernières années, y compris un recensement en 1980. Depuis 1967, les effectifs ont été surveillés par le centre de recherches de Karisoke dans la région des Virunga au nord-ouest du Rwanda et dans l'est de la RDC. Cette recherche a permis la collecte de données valables sur la population et des recensements suivis à court terme et à long terme (par exemple Robbins, 1995), des études sur la structure sociale (par exemple Robbins, 1996), sur la dynamique des groupes (par exemple Sicotte, 1995), sur le comportement alimentaire et l'utilisation de l'habitat (par exemple Byrne et Byrne, 1993 ; Watts, 1998) et sur la reproduction (Robbins, 1999).

3. Besoins et actions prioritaires recommandées :

Les priorités importantes pour la conservation du gorille sont:

Sur le plan national:

Sources : Rapport GRASP (2002) à Kinshasa, NGASP, accord Trilatéral RDC/Ouganda/Rwanda (janvier 2004).

Politique et législation

Le gorille de montagne est une espèce protégée sur toute son aire de répartition. L'application de la législation existante et la mise à disposition de personnel et de ressources adéquates est essentielle, en particulier face au manque de fonds et à l'inaccessibilité.

- Renforcer la mise en application de la législation existante.
- Améliorer la coordination et la prise de conscience du respect de la loi (au niveau régional, national et international) entre agences (les parcs, la police, la douane, Interpol)
- Régulation stricte du tourisme afin d'assurer sa viabilité à long terme, et de minimiser au maximum les perturbations et les menaces pour les gorilles.
- Assurer que les fonds, produits du tourisme de gorille, soient investis dans les communautés locales et dans la conservation du gorille.
- Développement de politiques permettant d'assurer l'utilisation durable de toutes les ressources naturelles des zones de conservation des gorilles, de manière à réduire au minimum les dommages causés aux habitats des gorilles.
- Développer des normes permettant de réduire au minimum les risques de transmission de maladies des humains vers les gorilles ; ces normes devraient inclure un programme d'éducation sanitaire pour la population locale, des mesures d'hygiène et des dispositions pratiques pour les chercheurs, touristes et agents, qui sont en contact avec les gorilles.
- Poursuivre le développement et mettre en application les accords transfrontaliers concernant la conservation des gorilles de montagne.

Conservation du Gorille de montagne et protection de ses habitats

Bien que la plupart des gorilles de montagne vivent dans les limites d'aires protégées, il y a un certain nombre de points qui nécessitent des efforts complémentaires pour assurer une protection adéquate de *Gorilla beringei beringei* et de son habitat. Ceux-ci incluent :

- Améliorer l'efficacité et la coordination des patrouilles anti-braconnage (au niveau national et régional)
- Créer des zones tampons autour du Parc National des Volcans
- Formaliser la collaboration transfrontalière
- Développer le Plan de gestion du Parc National des Volcans
- Développer un Plan de financement viable pour le Parc National des Volcans
- S'assurer qu'il n'y ait plus aucun empiétement futur dû à l'agriculture dans les parcs nationaux.

- Renforcer la réalité de la protection des aires protégées et blocage des activités illégales en cours.
- Atténuer et restaurer les dommages causés par les conflits et les guerres aux habitats des gorilles.
- Engagement d'un nombre suffisant d'agents afin d'assurer une protection adéquate contre le braconnage et la chasse, contrôler le tourisme et gérer les habitats naturels des gorilles.

Recherche et suivi

Des projets de recherche complémentaires doivent encore être mis en place ou poursuivis, afin d'assurer que les mesures de gestion les plus appropriées pour la conservation des gorilles soient mises en place. Ces projets de recherche incluent:

- Evaluation des impacts de l'exploitation forestière par coupe sélective, de l'exploitation des ressources et de l'empiétement agricole sur l'habitat des gorilles de montagne.
- Evaluation des impacts du tourisme, y compris le risque de transfert de parasites et de maladies humaines aux gorilles.
- Assurer un suivi continu des populations. PNVA et mesures de correction appropriées appliquées. Recensement gorilles et autres grands mammifères
- Mise en place d'un programme d'éradication des espèces de plantes invasives dans les habitats naturels des gorilles de montagne.
- Evaluer la capacité d'accueil des habitats des gorilles, l'influence des changements climatiques sur ces habitats
- Renforcement des capacités des scientifiques résidents

Sensibilisation du public et formation

- Développement de projets communautaires de conservation/utilisation des habitats des gorilles, ainsi que des projets communautaires de tourisme de vision des gorilles
- Les agences de coopération et les pays développés devraient être encouragés à soutenir des initiatives de conservation pour le gorille de montagne.
- Promouvoir les programmes d'éducation sur l'environnement et la conscientisation du public (dans les écoles, etc.)
- Produire des films/documentaires sur la conservation
- Organiser des conférences et des débats pour collaborer avec les autorités politiques et militaires

- Créer une tombola pour la promotion du tourisme social (visites des gorilles à un prix abordable)
- Créer une saison promotionnelle des gorilles

Développement communautaire

- Contribution des mesures de conservation des gorilles de montagne au développement économique du pays en réduisant la pauvreté des populations riveraines autour des sanctuaires et réserves en coopération avec le secteur privé et les partenaires bilatéraux et multilatéraux. Des projets de développement communautaire seront encouragés, notamment l'appui aux entreprises communautaires, l'aménagement des routes, le développement d'écoles, de centres de santé, d'adductions d'eau, et l'appui aux activités alternatives génératrices de revenus.
- Etablir un système de micro-crédit, permettant notamment de promouvoir des poêles efficaces en énergie, de développer l'agro-foresterie, de promouvoir le travail des artisans locaux, de promouvoir des pratiques modernes d'apiculture, etc
- Etude de l'économie environnementale du Parc National des Volcans
- Promouvoir la participation des communautés riveraines dans la gestion des réserves et sanctuaires avec l'appui du secteur privé forestier et minier et des partenaires au développement intérieur et extérieur.
- Développer progressivement un tourisme de vision « Gorilles », tout en respectant leur santé et quiétude.
- Mise en place d'un système de protection sanitaire, et d'un système d'alerte et d'intervention rapide pour contrer les épidémies, plus particulièrement du genre Ebola
- Créer un fonds d'assurance –maladie pour la population des environs du Parc National des Volcans
- Appui en soins vétérinaires pour les fermes des environs du PNV ; Appui le système d'élevage intensif du bétail
- Collecter les ordures à l'intérieur du parc
- Etudes et promotions des coutumes et traditions culturelles bénéfiques à la conservation des gorilles
- Traduction en langue locale (Kinyarwanda) des textes légaux de conservation des gorilles

Financement à long terme

- Etudier et mettre en place un système de financement à long terme permettant d'appuyer les ONG nationales et locales engagées dans la conservation des gorilles de montagne et de leurs habitats

C. Ouganda

La République d'Ouganda se trouve sur l'équateur, entre la vallée du Rift et les rives nord et ouest du lac Victoria. Les gorilles de montagne se rencontrent dans deux sites, au parc national de gorille de Mgahinga, dans le massif des Virunga à l'extrémité sud-est du pays, à la frontière avec la RDC et le Rwanda, et dans le PN de Bwindi-Impenetrable Forest, seulement 25 kilomètres au nord de la précédente.

1. Législation

Nationale :

Le Gorille de montagne est intégralement protégé en Ouganda.

Internationale:

- CMS, 2000
- CBD, 1993
- WHC, 1987
- ACCNNR, 1977
- CITES, 1991

Il y a deux sites du Patrimoine Mondial en Ouganda : le PN des monts Ruwenzori et le PN de Bwindi-Impenetrable Forest. L'Ouganda participe au programme MAB de l'UNESCO, et le PN Queen Elizabeth a été désigné comme réserve de la biosphère.

2. Actions de conservation

- Zones protégées importante pour le Gorille de montagne :

- Le PN de Mgahinga est le plus petit PN d'Ouganda, avec 33.7 km². Il s'étend d'une altitude environ de 2400m à 4127m, et est situé dans le sud-ouest du pays, à la frontière avec la RDC et le Rwanda. Le parc a été établi spécifiquement pour la conservation du gorille de montagne en 1991. Avant cela, c'était une réserve désignée mais non protégée. La menace principale qui s'exerce sur le PN est la perte d'habitat due à la croissance de la population humaine. La région de boisements ouverts, alors un des habitats favori du gorille, a été complètement envahie avant 1991. Actuellement les colons ont été expulsés, et les habitats se régénèrent.

- Le Parc National de Bwindi-Impenetrable Forest, où vit la deuxième population de gorilles de montagne, recouvre une superficie de 331 km², et est situé dans les monts Kigezi au sud-ouest de l'Ouganda, aux limites de l'Albertine Rift, et de la RDC à l'ouest. Certains de ces gorilles se rencontrent aussi au-delà de la frontière en RDC. L'altitude du parc varie de 1160m à 2607m. Les gorilles de Bwindi vivent aux altitudes inférieures et sont plus arboricoles que les gorilles des Virungas. Il y a une plus grande densité d'arbres porteurs de fruits dans l'habitat du gorille au PN de Bwindi que dans les Virungas.

- projets/activités actuels ayant des implications directes ou potentielles sur la conservation des gorilles

Des projets ambitieux de conservation du gorille ont été mis en place dans des sites choisis afin d'essayer d'inverser la tendance au déclin des populations. Ces programmes ont été pionniers en ce qui concerne le développement de l'écotourisme, où les touristes payent pour visiter les zones qui présentent un intérêt naturel et/ou culturel. Les conservationnistes travaillent également avec les communautés locales pour sensibiliser les personnes au sujet de la valeur de la faune locale, pour éliminer le braconnage, et pour aider les communautés à mettre en place des méthodes de culture et d'exploitation forestière respectueuses de l'habitat et favorables aux gorilles.

Selon l'Uganda Wildlife Division (2002a), l'Ouganda a entrepris la rationalisation de son système d'aires protégées pour la faune par une étude scientifique de 1996 à 1998, et a géré des programmes spéciaux d'application dans les aires protégées du pays (PN de Mgahinga et Bwindi Impenetrable). En outre, des programmes d'actions sur site ont été entrepris par le gouvernement, des plans d'action régionaux sont développés par l'IGCP (International Gorilla Conservation Programme), et un plan national d'action pour la conservation et pour la surveillance des effectifs, financé par l'UNEP, a été lancé par GRASP.

Hamilton et *al.*, (2000) et Tamale (1996) décrivent les actions menées dans le parc national de Bwindi-Impenetrable pour essayer d'atténuer les pertes et le ressentiment des populations locales suite à la création du parc et le souci qu'a provoqué pour eux la perte d'accès aux ressources locales. Celles-ci comprennent des accords qui permettent une utilisation réglementée des ressources du parc, la perception d'une partie du revenu généré par le tourisme et l'accès à un fonds à employer en partie pour le développement de la communauté locale (Hamilton et *al.*, 2000). Le parc national Bwindi-Impenetrable s'est ouvert au tourisme des gorilles de montagne en 1993 (UICN, 1996) et depuis 1991 environ 3.600 touristes visitent le parc chaque année, générant un revenu d'approximativement 1 millions \$ USA par an (UNEP-WCMC, 2003a). Un plan global de gestion a été préparé conjointement par l'Institute of Tropical Forest Conservation, CARE Development through Conservation (DTC), et les parcs nationaux d'Ouganda bien qu'un plan touristique-spécifique ait été mis en place dès le début de 1993 (UNEP-WCMC, 2003a). Un plan de gestion pour le parc national de Bwindi a lui aussi été développé, et des actions pour le développement du tourisme, des inventaires biologiques, etc... sont maintenant en place (UICN, 1996).

Un projet de conservation du gorille a débuté à Mgahinga en 1992, celui-ci inclus des suivis écologiques, la formation de gardes forestiers, la cessation des activités illégales et le développement du tourisme (UICN, 1996).

Le tourisme basé par sur la vision des gorilles a été une réussite, et il existe des programmes pour partager les revenus du tourisme avec les communautés locales. Il y a, cependant, eu des conflits sur la manière de répartir ces revenus. (Rapport de la CBD, gouvernement de l'Ouganda, 1998).

- Recherche

En 1986, l' « Impenetrable Forest Conservation Project (IFCP) » s'est installé à Ruhija et le site abrite maintenant une bibliothèque, des équipements de laboratoire, et des logement et équipements pour 60 personnes. Il est maintenant sous la responsabilité de l'institut de conservation de la forêt tropicale et sert comme station de terrain pour l'université des Science de Mbarara (UNEP-WCMC, 2003a). Les principaux objectifs de l'institut sont d'inventorier de manière systématique la faune et la flore, de lancer des programmes de conservation, et d'évaluer la population, la distribution et les besoins particuliers des gorilles de montagne (UNEP-WCMC, 2003a).

Suite à l'établissement du « Impenetrable Forest Conservation Project » en 1986, les principales réalisations sont jusqu'ici une meilleure application de la loi sur le terrain et concernent aussi les inventaires et la surveillance, la recherche, la formation du personnel, et la délimitation et la sécurisation des limites du parc. Pour combattre la menace que constitue l'empiétement agricole à partir des secteurs densément peuplé qui entourent le parc, l'Uganda Wildlife Authority est assistée par CARE Development Through Conservation (DTC) et le projet MBIFCT, qui cherchent à favoriser de bonnes relations avec les communautés locales par l'intermédiaire d'un programme d'agro-sylviculture à grande échelle. En plus de son travail en dehors des forêts, le DTC a également étudié l'utilisation des ressources forestières et une stratégie de zonation (UNEP-WCMC, 2003a).

Le projet des grands singes de Bwindi-Impenetrable a débuté en 1996 et vise à mieux comprendre les liens écologiques entre les gorilles de montagne et les chimpanzés (*Pan troglodytes schweinfurthii*) tous deux présents dans la forêt. Ce projet implique l'étude du comportement, de l'écologie et de l'habitat des deux espèces. Un centre de recherches, le camp Kashasha, a été construit en 1998 (Stanford, 1999).

En collaboration avec l'Uganda Wildlife Authority, l'Université de Makerere dirige la station biologique de terrain de Makerere au parc national de Kibale et l'Université de Mbarara dirige l'institut de la conservation de la forêt tropicale du Parc National de Bwindi Impenetrable (Uganda Wildlife Authority, 2002b).

3. Besoins et actions prioritaires recommandées :

Les priorités pour la conservation du gorille de montagne sont :

Sur le plan national :

Sources : Rapport GRASP (2002) à Kinshasa, accord Trilatéral RDC/Ouganda/Rwanda (janvier 2004).

Politique et législation

Le gorille de montagne est une espèce protégée dans toute son aire de répartition. L'application de la législation existante et la mise à disposition de personnel et de ressources adéquates est essentielle, en particulier face au manque de fonds et à l'inaccessibilité.

- Renforcer la mise en application de la législation existante.
- Régulation stricte du tourisme afin d'assurer sa viabilité à long terme, et de minimiser au maximum les perturbations et les menaces pour les gorilles.
- Assurer que les fonds, produits du tourisme de vision des gorilles, soient investis dans les communautés locales et dans la conservation des gorilles et de leurs habitats.
- Développement de politiques permettant d'assurer l'utilisation durable de toutes les ressources naturelles des zones de conservation des gorilles, de manière à réduire au minimum les dommages causés aux habitats des gorilles.
- Développer des normes permettant de réduire au minimum les risques de transmission de maladies des humains vers les gorilles ; ces normes devraient inclure un programme d'éducation sanitaire pour la population locale, des mesures d'hygiène et des dispositions pratiques pour les chercheurs, touristes et agents, qui sont en contact avec les gorilles.
- Poursuivre le développement et mettre en application les accords transfrontaliers concernant la conservation des gorilles de montagne.

Protection du Gorille de montagne et protection de son habitat

Bien que la plupart des gorilles de montagne vivent dans les limites d'aires protégées, il y a un certain nombre de points qui nécessitent des efforts complémentaires pour assurer une protection adéquate de *Gorilla beringei beringei* et de son habitat. Ceux-ci incluent :

- S'assurer qu'il n'y ait plus aucun empiétement futur dû à l'agriculture dans les parcs nationaux.
- Renforcer la réalité de la protection des aires protégées et blocage des activités illégales en cours.
- Atténuer et restaurer les dommages causés par les conflits et les guerres aux habitats des gorilles.
- Engagement d'un nombre suffisant d'agents afin d'assurer une protection adéquate contre le braconnage et la chasse, contrôler le tourisme et gérer les habitats naturels des gorilles.

Recherche et suivi

Des projets de recherche complémentaires doivent encore être mis en place ou poursuivis, afin

d'assurer que les mesures de gestion les plus appropriées pour la conservation des gorilles soient mises en place. Ces projets de recherche incluent:

- Evaluation des impacts de l'exploitation forestière par coupe sélective, de l'exploitation des ressources et de l'empiètement agricole sur l'habitat des gorilles de montagne.
- Evaluation des impacts du tourisme, y compris le risque de transfert de parasites et de maladies humaines aux gorilles.
- Assurer un suivi continu des populations. PNVA et mesures de correction appropriées appliquées.
- Mise en place d'un programme d'éradication des espèces de plantes invasives dans les habitats naturels des gorilles de montagne.

Sensibilisation du public et formation

- Des projets communautaires de conservation et des projets soutenables d'utilisation des habitats des gorilles et de tourisme de vision des gorilles devraient être développés.
- Les agences de coopération et les pays développés devraient être encouragés à soutenir des initiatives de conservation pour le gorille de montagne.
- Développer un plan d'action national pour la survie des Grands Singes (NGASP/PANSG).

Développement communautaire

- Contribution des mesures de conservation des gorilles de montagne au développement économique du pays en réduisant la pauvreté des populations riveraines autour des sanctuaires et réserves en coopération avec le secteur privé et les partenaires bilatéraux et multilatéraux. Des projets de développement communautaire seront encouragés, notamment l'appui aux entreprises communautaires, l'aménagement des routes, le développement d'écoles, de centres de santé, d'adductions d'eau, et l'appui aux activités alternatives génératrices de revenus.
- Etablir un système de micro-crédit, permettant notamment de promouvoir des poêles efficaces en énergie, de développer l'agro-foresterie, de promouvoir le travail des artisans locaux, de promouvoir des pratiques modernes d'apiculture
- Etude de l'économie environnementale du zones protégées où vivent les gorilles de montagne.
- Promouvoir la participation des communautés riveraines dans la gestion des réserves et sanctuaires avec l'appui du secteur privé forestier et minier et des partenaires au développement intérieur et extérieur.
- Développer progressivement un tourisme de vision « Gorilles », tout en respectant leur santé et quiétude.

- Mise en place d'un système de protection sanitaire, et d'un système d'alerte et d'intervention rapide pour contrer les épidémies, plus particulièrement du genre Ebola
- Créer un fonds d'assurance - maladie pour la population des environs du Parc National de Mgahinga et de celui de Bwindi.
- Appui en soins vétérinaires pour les fermes des environs du Parc National de Mgahinga et de celui de Bwindi
- Etudes et promotions des coutumes et traditions culturelles bénéfiques à la conservation des gorilles
- Traduction en langue locale (Swahili) des textes légaux de conservation des gorilles

Financement à long terme

- Etudier et mettre en place un système de financement à long terme permettant d'appuyer les ONG nationales et locales engagées dans la conservation des gorilles de montagne et de leurs habitats